

COMMUNE : **131 BOVES**
 ARRONDISSEMENT : **80 AMIENS**
 TRÉSORERIE OU SGC : **TRES GRAND AMIENS ET AMENDES**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le 22/04/2024
 ID : 080-218001246-20240411-10042409-DE

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 213 364	47,22	122,48	6 515 000	3 076 383	47,22	3 076 383
Taxe foncière non bâties (TFNB)	104 294	30,46	122,30	108 100	32 927	30,46	32 927
Taxe d'habitation (TH)	366 516	11,00	54,39	327 800	36 058	11	36 058
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		3145368
Total					3 145 368		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité =	3 145 368	Produit total de référence (total colonne 5)		
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			954 170	0	0	-1 601 187	- 647 017

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 3 145 368	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 647 017	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 2 498 351
---	---	--	---	--

À AMIENS

Le 12 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MME NATHALIE BIQUARD
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
 Pour la Préfecture,

Le
 Pour la Commune



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 131 BOVES
 ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS
 TRÉSORERIE OU SGC : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
 Reçu en préfecture le 18/04/2024
 Publié le 22/04/2024
 ID : 080-218001246-20240411-10042409-DE

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 1 661 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 945 275 d. Logements sociaux : exo de longue durée 2 752 Taxe foncière non bâtie 4 482 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 2 359 958 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 18 153 c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi 3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées 327 800 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Bases dégrévées hors locaux vacants 50 970 d. Bases dégrévées locaux vacants e. Bases dégrévées majo THS	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 0,601859 d. Taux FB commune 2020 21,68 e. Taux FB département 2020 25,54

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	51,44	128,60	6,12000	122,48	a. National	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	41,95	127,05	4,75000	122,30	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	27,68	69,20	14,81000	54,39	Taux maximum :	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				a. Tx moy.75% départemental		11,04	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				b. Taux maximum de la majo		0,040	
						25,83	